E 1

CANADA

DISTRICT DE QUÉBEC

Division no: 18-TERREBONNE

No cour : 700-11-013149-127 No dossier : 41-1598918

### COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9135-2310 QUÉBEC INC. personne morale légalement constituée ayant son siège au 63, Notre-Dame, à Oka, province de Québec, J0N 1E0;

Débitrice

et

RSM RICHTER INC., ayant une place d'affaires au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500, boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3Z 3C2;

Syndic - requérant

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**, 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, pièce 800, Montréal, district de Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION (Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE TERREBONNE, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :

- 1. Le 6 mars 2012, le débiteur a déposé un Avis d'intention de faire une proposition conformément aux dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
- 2. RSM Richter Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
- 3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.;
- 4. Le Syndic-Requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 5 avril 2012, et ce, pour les motifs ci-après exposés :
  - i) Le Syndic-Requérant entend vendre par appel d'offres certains des actifs détenus par la compagnie Busch Marine Inc. dont le débiteur est actionnaire, tel qu'il des documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises communiqués en liasse comme pièce R-1;
  - ii) Les profits découlant de cette vente permettront au débiter de formuler une proposition à ses créanciers;
- 5. Le Syndic-Requérant est d'avis que si un délai additionnel est accordé au débiteur, ce dernier pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
- 6. C'est pourquoi le Syndic-Requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-trois (43) jours soit accordé au débiteur;
- 7. Le Syndic-Requérant soumet également que le débiteur :
  - a) a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
  - b) sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;
  - c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers du débiteur si la prorogation demandée est accordée.
- 8. Le Syndic-Requérant produit au soutien des présentes l'état des variations prévisionnelles de l'encaisse du débiteur comme pièce **R-2**;

- 9. Les créanciers du débiteur possédant des créances liquides ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
- 10. Vu ce qui précède, le Syndic-Requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur un délai de 43 jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit 5 avril 2012 au 18 mai 2012
- 11. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

### POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER les délais de signification et de production de la présente requête le cas échéant;

**PROROGER** de 43 jours le délai pour le dépôt d'une proposition par le débiteur à ses créanciers du 5 avril 2012 au 18 mai 2012;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 4 avril 2012

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Prøcureurs du Débiteur

CANADA

DISTRICT DE QUÉBEC

Division no: 18-TERREBONNE

No cour : 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Syndic-requérant

et

### SURINTENDANT DES FAILLITES

### **AFFIDAVIT**

Je, soussigné, Paul Lafrenière, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500, boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3Z 3C2, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis le représentant du Syndic-Requérant en la présente instance;
- 2. Tous les faits allégués à la présente requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:

PAUL LAFRENIERE

Affirmé solennellement devant moi à Montréal, ce 💆 avril 2012

Commissaire à l'assermentation

Christiane Girard La

CANADA

DISTRICT DE QUÉBEC

Division no: 18-TERREBONNE

No cour: 700-11-013149-127

No dossier : 41-1598918

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE

**FAIRE UNE PROPOSITION DE:** 

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

**RSM RICHTER INC.** 

Syndic-requérant

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES** 

### **AVIS DE PRÉSENTATION**

À: Surintendant des Faillites

5, Place Ville-Marie, bureau 800 Montréal, Québec, H3B 2G2

PRENEZ AVIS que la présente requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, salle B 1.07 le 5 avril 2012 à 9 h, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, sis au 25, rue de Martigny Ouest, à Saint-Jérôme.

Montréal, le 4 avril 2012

Joli-Ceur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Procureurs de la débitrice

CANADA

DISTRICT DE QUÉBEC

Division no : 18-TERREBONNE

No cour: 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE

**FAIRE UNE PROPOSITION DE:** 

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

**RSM RICHTER INC.** 

Syndic- requérant

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES** 

### **INVENTAIRE DES PIÈCES**

PIÈCE R-1:

En liasse, documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des

entreprises

PIÈCE R-2:

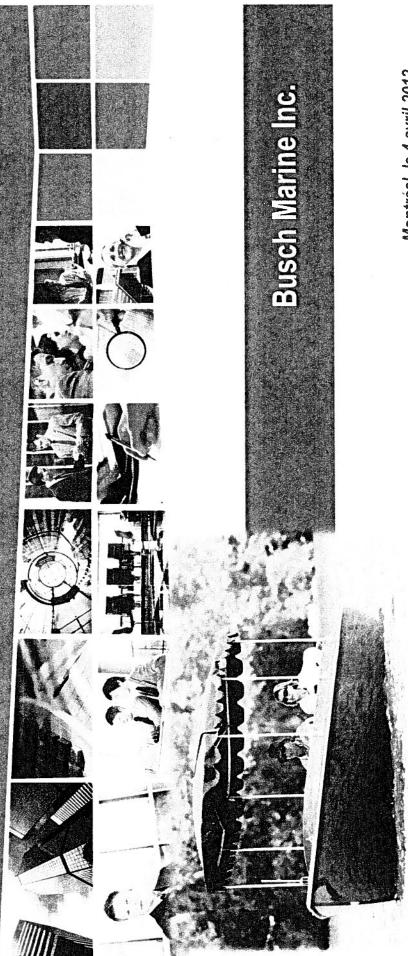
État des variations prévisionnelles de l'encaisse de la débitrice

Montréal, le 4 avril 2012

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

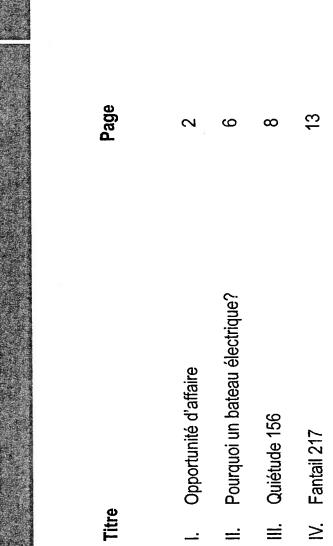
Procureurs de la débitrice

### RSM Richter Inc. Services conseils financiers

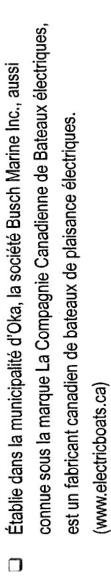


Montréal, le 4 avril 2012

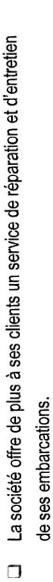
### Table des matières



### Opportunité d'affaire



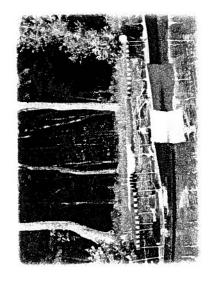






- ☐ Les principaux éléments d'actif disponibles sont:
- L'immeuble abritant l'usine;
- Les pièces de bateaux;
- Les équipements;
- La propriété intellectuelle.





# Opportunité d'affaire (suite)

À la demande de la société et de ses actionnaires, RSM Richter Inc. a mis en place un processus de vente des biens relatifs à Busch Marine Inc..

- Les offres d'achats, accompagnées d'un dépôt représentant 10 % du prix offert doivent être soumises à RSM Richter Inc., à l'attention de M. Pierre Marchand, au plus tard le 3 mai 2012 à 12 h 00.
- Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

### RSM Richter Inc.

2, Place Alexis Nihon, bureau 1820 Montréal (Québec) H3Z 3C2

Pierre Marchand, M. Sc., CMA, CIRP

514.934.3521

pmarchand@rsmrichter.com

514.934.3440 Ext. 4099 Karim Hasnaoui

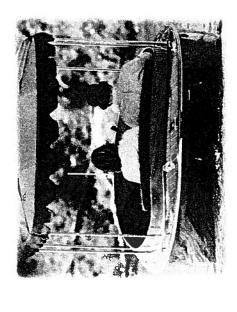
khasnaoui@rsmrichter.com

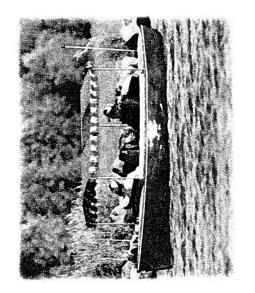
# Opportunité d'affaire (suite)

## 1.1 Principaux attraits de l'opportunité d'affaires

- Numéro d'identification (« QYT ») du fabricant officiellement reconnu par la garde côtière canadienne et celle des États-Unis.
- Les plans et devis des deux modèles de bateaux, tels qu'approuvés par les instances réglementaires maritimes.
- Les moules pour la coque des deux modèles de bateaux.
- ☐ Les gabarits pour les autres composantes des bateaux.
- ☐ Un directeur d'usine expérimenté avec un bagage de connaissances.

Usine déjà en opération et prête à accommoder des commandes.

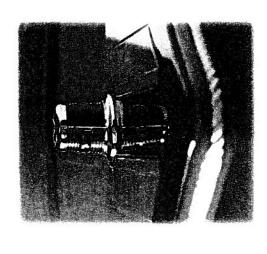


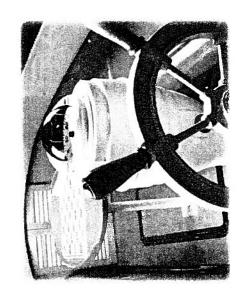


# Opportunité d'affaire (suite)

## 1.1 Principaux attraits de l'opportunité d'affaires

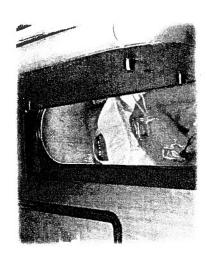
- ☐ La machinerie et l'équipement requis à la fabrication.
- ☐ L'inventaire de pièces.
- Les équipements de bureau.
- Marque de commerces :
- La Compagnie Canadienne de Bateaux électriques / The Canadian Electric Boat Company.
- Busch Marine Inc.
- ☐ Autre propriété intellectuelle s'il y a lieu.

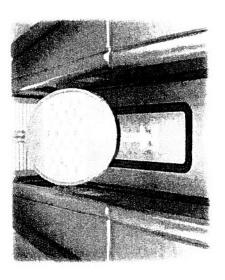




# I. Pourquoi un bateau électrique?

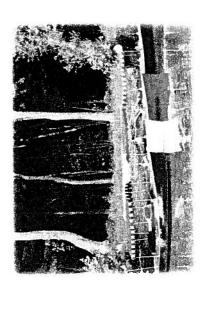
- Plusieurs études le confirment : les bateaux à essence et les loisirs nautiques motorisés (motomarines, wakeboards) détériorent la qualité des lacs.
- d'autres, il s'agit d'un choix écologique car un bateau électrique ne rejette ni Certains aiment le côté silencieux des embarcations électriques. Pour gaz à effet de serre, ni carburant dans l'eau.
- Il y a aussi des gens qui possèdent un chalet autour d'un lac où les bateaux à moteur sont interdits.
- De plus en plus de lacs au Québec interdisent les embarcations motorisées, ce qui ne laisse que l'option du bateau électrique. Selon des données de mars 2009, les bateaux à moteur sont interdits sur environ 250 lacs ou portions de lacs au Québec¹.
- L'augmentation du prix de l'essence rend l'option du bateau électrique plus attrayante.
- Les bateaux électriques ne peuvent atteindre de grandes vitesses mais cela permet de préserver l'écosystème des lacs.
- 1 Source: http://vieenvert.telequebec.tv/sujets/434/un-bateau-a-batteries

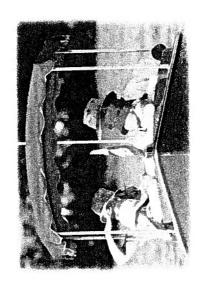




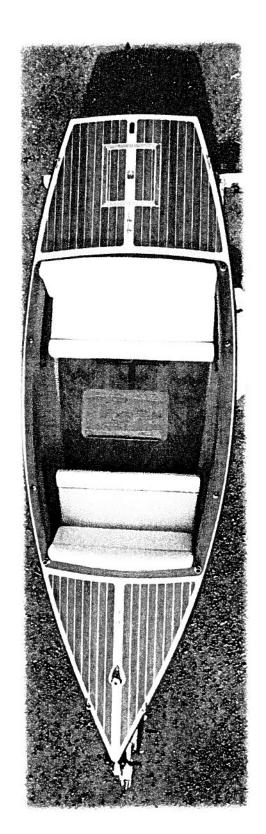
# II. Pourquoi un bateau électrique? (suite)

- particulièrement en provenance de l'état de la Californie, où l'on assiste à un Il y a une demande pour ce type de bateaux aux États-Unis, plus virage vert.
- Les bateaux électriques ne demandent que peu d'entretien et sont faciles à conduire.
- ☐ La clientèle cible est composée principalement de:
- Baby boomers et gens à la retraite;
- Personnes qui sont à l'aise financièrement;
- Gens à la campagne ou qui ont des résidences au bord de l'eau comme un chalet par exemple et;
- Gens soucieux de l'environnement.





### Quiétude 156



# II. Produíts : Quietude 156

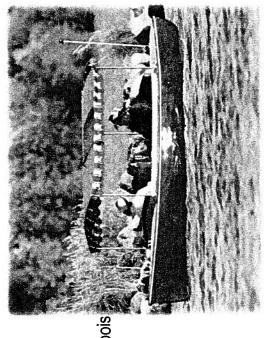
### Quiétude 156

- D'une longueur de 15,6" et inspiré des bateaux des années 30, ce bateau d'une allure classique possède des caractéristiques des plus modernes.
- Son design et sa conception sont l'œuvre de Daniel Noiseux, lan Bruce et Paul Deutschman.
- Il est doté d'un moteur électrique dernier cri, silencieux, non polluant et facile à manœuvrer.
- Solide et fiable, le Quiétude 156 demande très peu d'entretien et est économique à utiliser.
- Il peut loger jusqu'à 4 adultes confortablement.
- Très environnemental grâce à son moteur électrique haut de gamme, il suffit de recharger les batteries dans une prise de 110V pour profiter de 6 à 8 heures de navigation en toute sécurité.
- Le Quiétude est doté d'un auvent de marque Sunbrella qui protège non seulement du soleil et de la pluie, mais qui peut également être abaissé pour servir de couvre-tonneau lorsque le bateau est entreposé ou remorqué.

# II. Produits : Quiétude 156 (suite)

### Quiétude 156 (suite)

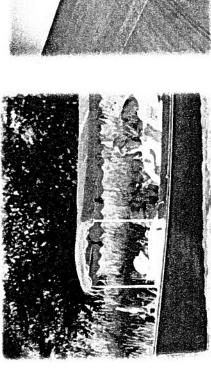
- ☐ De grands espaces d'entreposage sont disponibles sous le pont et les banquettes peuvent contenir pique-nique et bouteilles de vin.
- Au centre, une table peut être montée ou démontée.
- Produite grâce à une technique de fabrication unique, une ceinture de bois exotique marin assure le fini entre le pont et l'habitacle.
- ☐ Le Quiétude est habillé de bois de Teck ou d'acajou.
- ☐ Le prix de base suggéré varie entre 18 900 \$ CA et 21 500 \$ CA, sans compter les options.
- ainsi qu'une prise auxiliaire pour iPod, un câble d'alimentation et l'installation transport, une toile d'habitacle, un radio marin AM/FM avec lecteur CD MP3 Parmi les options disponibles, on retrouve: une remorque, une toile de de 2 batteries supplémentaires.

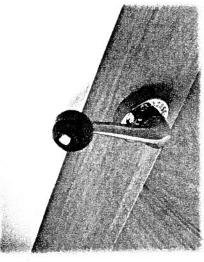


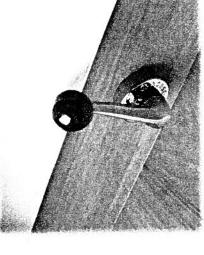
### <del>--</del>

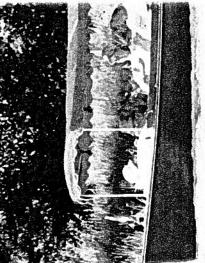
|                     | Valeur                  | Minn-Kota            | 1,3 kW (1,75 hp)     | 24 V                         | 56 A                        | 80 lbs            | Transcontinental Battery | Technologie au gel | 12 V                   | 2                   | 37,2 kg (82 lbs)         | Minn-Kota             | 6-8 heures        | 24 V (2 × 12 V)                           |                        |
|---------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------------------------|------------------------|
|                     | <u>Caractéristiques</u> | Fabricant du moteur  | Puissance du moteur  | Tension du moteur            | Courant maximal du moteur 5 | Poussée du moteur | Fabricant des batteries  | Type de batterie   | Tension d'une batterie | Nombre de batteries | Poids d'une batterie     | Fabricant du chargeur | Temps de recharge | Tension du chargeur                       |                        |
| liétude 156 (suite) | Valeur                  | 9,3 km/h (5,4 nœuds) | 7,5 km/h (4,3 nœuds) | 6-8 heures                   | 4 places                    | 295 kg (650 lbs)  | Fibre de verre           | 4,7 m (15' 6")     | 1,5 m (4' 11")         | 0,18 m (8")         | Garde côtière canadienne | et américaine         | Teck ou acajou    | Bleu marin, vert forêt,<br>blanc ou rouge | Hors-bord, rétractable |
| M. Produits : Qu    | <u>Caractéristiques</u> | Vitesse maximale     | Vitesse de croisière | Autonomie (avec 2 batteries) | Capacité                    | Poids du bateau   | Matériau de la coque     | Longueur du bateau | Largeur du bateau      | Tirant d'eau        | Homologation:            |                       | Boiseries         | Couleurs de bateau                        | Type de moteur         |

### RSM Richter Inc.

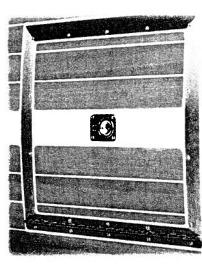


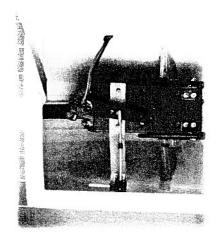








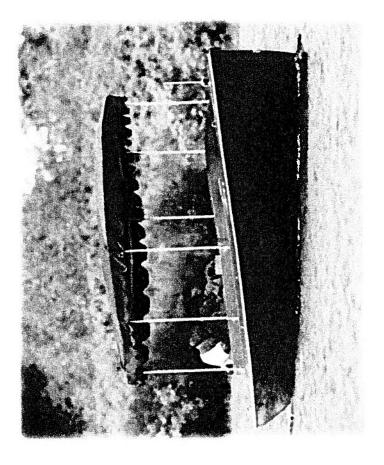






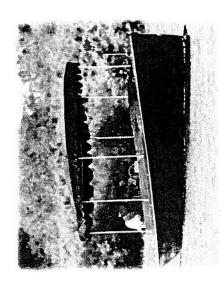


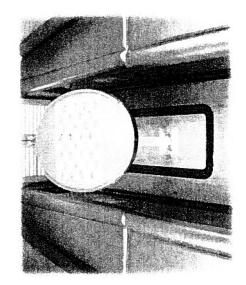




### Fantail 217

- des années 2000 révéla qu'une version plus spacieuse de ce type de bateau Après le succès du Quiétude 156, une analyse de marché réalisée au début électrique, soit une longueur de 21,7", serait encore mieux appréciée des consommateurs.
- 🗀 Le Fantail 217a vu le jour à la fin de l'année 2002.
- Il possède les mêmes caractéristiques que le Quiétude 156 mais peut accueillir de 8 à 10 adultes.
- profil de cette élégante coque à déplacement d'eau répond à des critères Conçu par l'architecte naval de renommée internationale Luc St-Onge, le rigoureux de stabilité, de faible tirant d'eau et de traînée minimale.

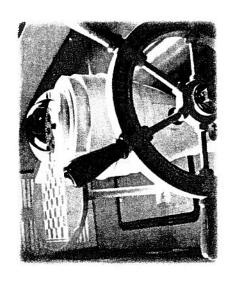


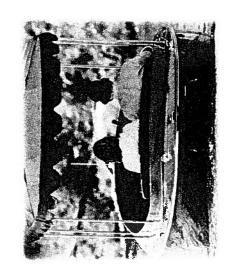


# IV. Produits : Fantall 217 (suffe)

### Fantail 217 (suite)

- Avec un rapport déplacement/longueur de 147, ce bateau est classé ultra léger. La rondeur de sa coque, presque plate par endroits, et son style Fantail lui procurent stabilité et efficacité.
- Le prix de base suggéré varie entre 34 900 \$ CA et 37 900 \$ CA, sans compter les options.
- ainsi qu'une prise auxiliaire pour iPod, un câble d'alimentation et l'installation transport, une toile d'habitacle, un radio marin AM/FM avec lecteur CD MP3 Parmi les options disponibles, on retrouve: une remorque, une toile de de 6 batteries supplémentaires.

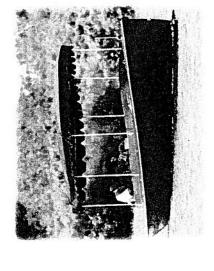


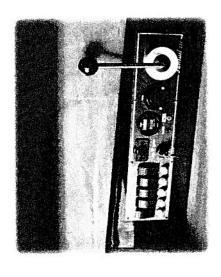


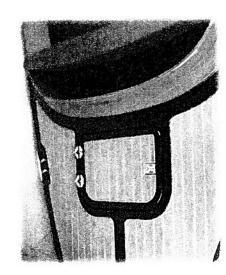
### 16

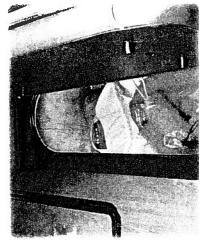
| IV. Produits : Fa                  | - Produits : Fantall 217 (suite)          |                                |                          |
|------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques                   | Valeur                                    | Caractéristiques               | Valeur                   |
| Vitesse maximale                   | 11,3 km/h (6,2 nœuds)                     | Fabricant du moteur            | Minn-Kota                |
| Vitesse de croisière               | 9,0 km/h (5,0 nœuds)                      | Puissance du moteur            | 3,5 kW (4,7 hp)          |
| Autonomie (avec 6 batteries) 8-101 | 8-10 heures                               | Tension du moteur              | 36 V                     |
| Capacité                           | 8-10 places                               | Courant maximal du moteur 98 A | ır 98 A                  |
| Poids du bateau                    | 775 kg (1705 lbs)                         | Poussée du moteur              | 202 lbs                  |
| Matériau de la coque               | Fibre de verre                            | Fabricant des batteries        | Transcontinental Battery |
| Longueur du bateau                 | 6,6 m (21' 7")                            | Type de batterie               | Technologie au gel       |
| Largeur du bateau                  | 2,0 m (6' 8")                             | Tension d'une batterie         | 16V                      |
| Tirant d'eau                       | 0,43 m (20")                              | Nombre de batteries            | 9                        |
| Homologation                       | Garde côtière canadienne                  | Poids d'une batterie           | 37,2 kg (82 lbs)         |
|                                    | et américaine                             | Fabricant du chargeur          | Minn-Kota                |
| Boiseries                          | Teck ou acajou                            | Temps de recharge              | 8-12 heures              |
| Couleurs de bateau                 | Bleu marin, vert toret,<br>blanc ou rouge | Tension du chargeur            | 36 V (3 × 12 V)          |
|                                    |                                           |                                |                          |

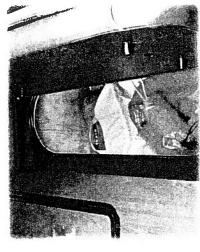
# W. Produits: Fantall 217 (suffe)

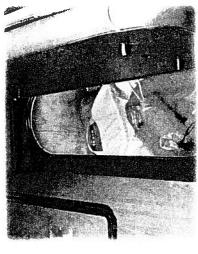


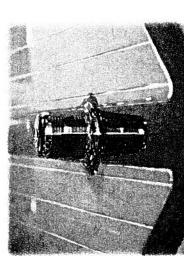














### **RSM** Richter Inc.

2, Place Alexis Nihon, bureau 1820

Montréal (Québec) H3Z 3C2 **Tél.** : 514.934.3497

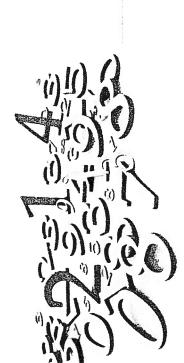
Téléc.: 514.934.3504

www.rsmrichter.com

Karim Hasnaoui 514.934.3440 ext. 4099 khasnaoui@rsmrichter.com Visitez nous sur:

facebook Linked

Pierre Marchand, M. Sc., CMA, CIRP 514.934.3521 pmarchand@rsmrichter.com





### Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-04-04 16:29:29

### Informations générales

### Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise

**BUSCH MARINE INC.** 

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1149784507

Adresse du domicile

Adresse

63 rue Notre-Dame Oka (Québec) JON1E0

Canada

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse

63, NOTRE-DAME OKA (QUÉBEC)

JON1EO

**Immatriculation** 

Date d'immatriculation

2001-01-10 00:00:00

Statut

Immatriculée

Date d'entrée en vigueur du statut

2001-01-10 00:00:00

d'immatriculation

Date de cessation prévue

Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type

Compagnie

Date de formation

2000-06-16 00:00:00 Constitution

Lieu de constitution (province, État, pays)

CANADA

Régime constitutif

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,

L.R.C. (1985) c. C-44

Régime courant

CANADA: Loi canadienne sur les sociétés par actions,

L.R.C. (1985) c. C-44

### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

Date de la dernière déclaration de mise à jour

annuelle

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011

2011-08-18 10:26:02 2011-06-23 00:00:00 2010

2013-07-01 00:00:00

2012-07-01 00:00:00

### **Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

### **Entreprises liées**

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

### Continuation ou transformation

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.

### Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

### Activités économiques et nombre de salariés

### 1er secteur d'activité

CAE

3281

Description

Industrie de la construction et de la réparation

d'embarcations

Précisions (facultatif)

MANUFACTURIER ET VENTE D'EMBARCATIONS

### 2e secteur d'activité

Activité non déclarée

### Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Entre 1 et 5

### Personnes liées

### **Actionnaires**

### **Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

9135-2310 QUEBEC INC.

Adresse

63 rue Notre-Dame Oka (Québec) J0N1E0 Canada

### Membres du conseil d'administration

Nom

PÉPIN, CLAUDE

Fonction

Président

Date de début du mandat Date de fin du mandat

Adresse

1250 rue des Pionniers Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V1X0 Canada

### Personnes non membres du conseil d'administration

### Président

Il n'y a pas de président.

### Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

### **Principal dirigeant**

Il n'y a pas de principal dirigeant.

### Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

### Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

### Établissements

Il n'y a aucun établissement.

### **Documents**

### **Documents en traitement**



### Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2012-04-04 16:26:00

### Informations générales

### Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise

9135-2310 QUÉBEC INC.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

1161841763

Adresse du domicile

Adresse

63 rue Notre-Dame Oka (Québec) J0N1E0

Canada

Adresse du domicile élu (adresse de correspondance)

Adresse

63, NOTRE-DAME OKA (QUÉBEC)

JON1EO

**Immatriculation** 

Date d'immatriculation

2003-10-31 00:00:00

Statut

Immatriculée

Date d'entrée en vigueur du statut

2003-10-31 00:00:00

d'immatriculation

Date de cessation prévue

Aucune date de cessation n'est prévue.

Forme juridique

Type

Compagnie

Date de formation

2003-10-28 00:00:00 Constitution

Lieu de constitution (province, État, pays)

QUÉBEC

Régime constitutif

Loi sur les compagnies partie 1A Loi sur les sociétés par actions

Régime courant

### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements

Date de la dernière déclaration de mise à jour

annuelle

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2012

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2011

2009-09-04 00:00:00

2011-09-23 00:00:00 2011

2012-10-01 00:00:00

2011-10-01 00:00:00

### **Faillite**

Le registre ne fait état d'aucune faillite pour cette entreprise.

### **Entreprises liées**

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune procédure légale la liant à une autre entreprise.

### Continuation ou transformation

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucune continuation ou transformation.

### Liquidation ou dissolution

L'entreprise ne fait pas l'objet d'une liquidation ou d'une dissolution.

### Activités économiques et nombre de salariés

### 1er secteur d'activité

CAE

7512

Description

Exploitants de bâtiments non résidentiels

Précisions (facultatif)

ACHAT ET VENTE D'IMMEUBLES COMMERCIAUX

### 2<sup>e</sup> secteur d'activité

Activité non déclarée

### Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

### Personnes liées

### **Actionnaires**

### **Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom

PÉPIN, CLAUDE

Adresse

1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-

D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

### Membres du conseil d'administration

Nom

PÉPIN, CLAUDE

**Fonction** 

Président

Date de début du mandat Date de fin du mandat

Adresse

1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-

D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

Nom

PÉPIN, CLAUDE

**Fonction** 

Secrétaire

Date de début du mandat Date de fin du mandat

Adresse

1250, RUE DES PIONNIERS, R.R. 1 SAINT-ANDRÉ-

D'ARGENTEUIL (QUÉBEC) J0V1X0

### Personnes non membres du conseil d'administration

### Président

Il n'y a pas de président.

### Secrétaire

Il n'y a pas de secrétaire.

### **Principal dirigeant**

Il n'y a pas de principal dirigeant.

### Fondé de pouvoir

Il n'y a pas de fondé de pouvoir.

### Administrateurs du bien d'autrui

Il n'y a pas d'administrateur du bien d'autrui.

### Établissements

Il n'y a aucun établissement.

### **Documents**

### **Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

### **Documents conservés**

| Type de document                           | Date de traitement  |
|--------------------------------------------|---------------------|
| Déclaration annuelle 2011                  | 2011-09-26 19:11:23 |
| Déclaration annuelle 2010                  | 2011-06-11 09:04:41 |
| État et déclaration de renseignements 2009 | 2009-09-04 00:00:00 |
| État et déclaration de renseignements 2008 | 2008-09-03 00:00:00 |
| État et déclaration de renseignements 2007 | 2007-10-18 00:00:00 |
| État et déclaration de renseignements 2006 | 2006-07-28 00:00:00 |
| Déclaration annuelle 2005                  | 2006-01-17 00:00:00 |
| Déclaration annuelle 2004                  | 2005-09-02 00:00:00 |
| Avis de défaut                             | 2005-06-09 00:00:00 |
| Déclaration initiale                       | 2003-11-13 00:00:00 |
| Certificat de constitution                 | 2003-10-31 00:00:00 |

### Nom et autres noms utilisés au Québec

Date de mise à jour de l'index des noms

2003-10-28 00:00:00

### Nom

| Nom de<br>l'entreprise   | Version du nom dans une autre langue | Date d'entrée en<br>vigueur | Date de fin d'utilisation                                                                       | Situation     |
|--------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 9135-2310 QUÉBEC<br>INC. |                                      | 2003-10-28                  | отпоравшина вида сто стойно чуро - прост в дос и "Андаруи науваний в дося врей в выбрух разрачи | En<br>vigueur |

### Autres noms utilisés au Québec

| Autre Versior | n du nom dans une | Date d'entrée en | Date de fin   | Situation |
|---------------|-------------------|------------------|---------------|-----------|
| nom a         | outre langue      | vigueur          | d'utilisation |           |

### Québec ##

© Gouvernement du Québec

| · * |   |  |  |
|-----|---|--|--|
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |
|     | a |  |  |
|     |   |  |  |
|     |   |  |  |

9135-2310 QUÉBEC INC. VARIATIONS PRÉVISIONNELLES DE L'ENCAISSE POUR LA PÉRIODE DE HUIT SEMAINES SE TERMINANT LE 4 MAI 2012

(Non vérifié - voir rapport d'accompagnement)

|                                         |    |   |    | Semaines se t | terminant le |    |    |       |       |
|-----------------------------------------|----|---|----|---------------|--------------|----|----|-------|-------|
|                                         |    |   |    |               | Avrii        |    |    | Mai   |       |
|                                         | 16 |   | 30 | ļ .           | 13           | 20 | 27 | 4     | Total |
| Encaissements                           | ₩  | ₩ | ₩  | 49            | €9           | 49 | 49 | 69    | 69    |
| Revenus de location                     | ,  |   |    |               | •            |    | •  | 1 250 | 2 500 |
| Avance de l'actionnaire                 |    |   | •  |               | •            |    | •  | 1     | ,     |
|                                         | •  |   |    | •             |              | •  |    | 1 250 | 2 500 |
| Décaissements                           |    |   |    |               |              |    |    |       |       |
| Comptes fournisseurs                    | •  |   |    | •             |              |    |    | •     | •     |
| Entretien et réparations du bâtiment    | •  |   | ı  | •             | •            | ,  | •  | ı     | •     |
| Chauffage et électricité                | •  |   | •  | ,             | ,            | •  | 1  | •     | •     |
| Taxes et permis                         |    |   | ·  | •             | ,            | •  | 1  | •     | •     |
| Remboursement de dette                  | ı  |   | •  | 1 250         | •            |    | •  | 1 250 | 2 500 |
| Frais financiers et service dette       |    |   | •  | •             | •            | 1  | •  |       | •     |
|                                         |    | · |    | 1 250         | '            | ,  | 1  | 1 250 | 2 500 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | •  |   | •  | •             | •            | •  | •  | •     | •     |
| Encaisse au début                       | '  | i | •  | •             | r            |    |    | ı     | •     |
| Encaisse à la fin                       |    |   |    | r             | •            | •  | •  |       | •     |
|                                         |    |   |    |               |              |    |    |       |       |

Note:

L'entreprise effectue la location d'un bâtiment à une filiale dont les activités ont cessées et qui est en vente.

La vente de cette filiale permettrait de rembourser les créanciers de la débitrice.

District de : Québec

No division: 18 - Terrebonne No cour: 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

-- FORMULAIRE 29 -Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9135-2310 Québec Inc. de la ville d'Oka en la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de 9135-2310 Québec Inc., en date du 14 mars 2012, qui porte sur la période du 12 mars au 4 mai 2012, a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis: ý la direction et les employés de la personne insolvable ou " la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par ý la direction ou " la personne insolvable. à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.

RSM Richter Inc. - Syndic

Par

Gilles Robillard, CA, CIRP 2 Place Alexis Nihon, Suite 1820

Montréal QC H3Z 3C2

Téléphone : (514) 934-3497 Télécopieur : (514) 934-3504

District de : Québec

No division: 18 - Terrebonne No cour: 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

\_FORMULAIRE 29\_ - Annexe
Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
(alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)
Dans l'affaire de la proposition de
9135-2310 Québec Inc.
de la Ville d'Oka
en la province de Québec

### Pertinence:

9135-2310 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9135-2310 Québec Inc. pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

### Notes de projection:

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 12 mars au 4 mai 2012, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables. Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

### Conjecturales:

- (a) Recettes projetées
- -Les encaissements sont estimés par la direction, basés sur l'expérience de collection de la compagnie.
- (b) Débours projetés
- -Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

Daté le 14 mars 2012, à Montréal en la province de Québec.

RSM Richter Inc. - Syndic

Gilles Robillard, CA, CIRP

2 Place Alexis Nihon, Suite 1820

Montréal QC H3Z 3C2

Téléphone: (514) 934-3497 Télécopieur: (514) 934-3504

District de Québec

No division: 18 - Terrebonne No cour: 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

- FORMULAIRE 30 -Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9135-2310 Québec Inc. de la Ville d'Oka en la province de Québec

La direction de 9135-2310 Québec Inc., a émis les hypothèses et établi en date du 14 mars 2012 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur la période du 12 mars au 4 mai 2012.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 6 prars 2012, à Oka, en la province de Québec.

9135-2310 Québec Inc., Débiteur

Nom et fonction du signataire autorisé

District de Québec

No division: 18 - Terrebonne No cour: 700-11-013149-127

No dossier: 41-1598918

FORMULAIRE 30 - Annexe Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9135-2310 Québec Inc. de la Ville d'Oka en la province de Québec

### Pertinence:

9135-2310 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9135-2310 Québec Inc. pour la période du 12 mars au 4 mai 2012 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 6 mars 2012. Cet état pro forma a été préparé par la direction à partir des informations financières disponibles à cette date conformément à l'article 50.4(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et devrait être lu conjointement avec le Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse.

### Notes de projection :

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 12 mars au 4 mai 2012, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables. Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

### Conjecturales:

- (a) Recettes projetées
- Les encaissements sont estimés par la direction, basés sur l'expénence de collection de la compagnie.
- (b) Débours projetés
- Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle;
- L'entreprise n'a pas d'employé.

Daté le 6 mars 2012, à Oka, en la province de Québec.

735-2310 Québec Inc., Débiteur

Nom et fonction du signataire autorisé